

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article10626>

Israël soupçonné de torturer dans un lieu de détention secret

- Renseignement - International -



Date de mise en ligne : mardi 5 mai 2009

Spyworld Actu

Le Comité anti-torture (CAT) de l'ONU dénonce, mardi 5 mai, l'utilisation par le service général de sécurité israélien (Shin Bet) de l'"installation 1391", un centre secret de détention et d'interrogatoires.

A l'occasion de l'examen de la situation en Israël, les dix experts indépendants du Comité anti-torture (CAT) ont interrogé, mardi, les représentants de l'Etat israélien sur ce centre situé dans un "lieu indéterminé d'Israël et inaccessible pour le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et pour les avocats et les proches des détenus". "Le comité a reçu des plaintes sur des tortures, des mauvais traitements et des conditions de détention déficientes dans ces installations" et a demandé que le CICR puisse avoir accès à tous les détenus de "l'installation 1391".

Selon des informations reçues par le CAT, "certains officiers israéliens soumettent les détenus palestiniens à des actes qui violent la Convention [contre la torture] avant, pendant et après les interrogatoires". Les faits rapportés vont de passages à tabac à l'imposition de postures douloureuses et prolongées en passant par des menottes serrées excessivement, des secousses violentes ou des torsions brutales de la tête.

Le Comité s'est étonné que le recours à la "détention administrative" soit qualifié "d'exceptionnel" par les autorités israéliennes alors que "900 Palestiniens ont été maintenus en détention administrative en 2007 et que certains, dont d'anciens ministres du Hamas, semblent avoir été retenus en vue de faire pression sur le Hamas pour la libération du soldat israélien Gilad Shalit". Les experts de l'ONU critiquent aussi une ordonnance militaire s'appliquant à la Cisjordanie, qui permet la détention durant huit jours d'enfants âgés de 12 ans ou plus, "accusés ou non de délits contre la sécurité", sans être présentés à un juge militaire.

Selon le rapporteur spécial de l'ONU sur la protection des droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, 700 mineurs palestiniens ont ainsi été placés en détention en 2006, dont 25 restent privés de liberté en vertu d'ordres de détention administrative.

Les experts du Comité ont demandé à l'Etat israélien "quelles mesures ont été adoptées pour répondre à l'appel de la Haut Commissaire de l'ONU pour les droits de l'homme de mettre fin immédiatement au blocus israélien de Gaza, qui prive par la force un million et demi de Palestiniens des droits de l'homme les plus élémentaires". Le Comité, réuni mardi, doit entendre les réponses des représentants d'Israël et rendra son rapport à l'issue de sa session, le 15 mai prochain.

Post-scriptum :

<http://www.lemonde.fr/proche-orient...>